

AVIS D’AFFICHAGE

MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE CONCERNANT L’AMENAGEMENT DU TRIANGLE DES CRETES SUR LA COMMUNE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON

Dans le cadre du projet du Triangle des crêtes sur la commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON, les dossiers de demande de permis d’aménager, l’étude environnementale et le bilan de la concertation font l’objet d’une mise à disposition du public **pour une durée de 30 jours du 28 mars au 26 avril 2020 inclus** selon les modalités prévues notamment aux articles L300-2 du code de l’urbanisme et L123-19 du code de l’environnement.

Les demandes de permis d’aménager concernées déposées par la SAS FONCIM 2bis Boulevard G.Pompidou 14000 CAEN, sont référencées : **PA01410119D0001, PA01410119D0002, PA01410119D0003, PA01410119D0004, PA01410119D0005, PA01410119D0006, PA01410119D0007, PA01410119D0008, PA01410119D0009 ET PA01410119D0010.**

Ce projet consiste en la réalisation d’un nouveau quartier mixte devant accueillir des constructions destinées à de l’activité et à de l’habitat sur une surface d’environ 17.2 ha.

Ce projet nécessite la délivrance de permis d’aménager par la commune, autorité compétente pour statuer.

Le projet est soumis à évaluation environnementale et n’est pas susceptible d’avoir des incidences notables sur l’environnement d’un autre Etat membre. L’étude environnementale est jointe à la présente mise à disposition.

Les renseignements pertinents pourront être obtenus dès ce jour auprès de la mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON, Avenue de Woodbury BP41, 14760, tél. 02.31.29.19.90, aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie.

Le dossier mis à disposition comprendra notamment les dossiers de demandes de permis d’aménager, le dossier d’évaluation environnementale, l’avis de l’autorité environnementale (avis n°2019-3324 du 22/11/2019) et le bilan de la concertation.

Le dossier sera mis à disposition du public du 28 mars au 26 avril 2020 inclus :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1928>

- en version papier en mairie de BRETTEVILLE-SUR-ODON : Avenue de Woodbury BP41, 14760 BRETTEVILLE-SUR-ODON, aux heures et jours habituels d’ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30).

Les observations, questions et propositions du public devront être adressées sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1928> du 28 mars au 26 avril 2020 inclus.

Au plus tard à la date de la publication de la décision, et pendant une durée minimale de trois mois, la mairie rendra publics, sur le site internet de la commune <http://www.brettevillesurodon.fr/>, la synthèse des observations et propositions du public avec l’indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A l’issue de la mise à disposition, la commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON statuera par arrêté sur les demandes de permis d’aménager suscitées.